Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 07 décembre 2015

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvain MERTES

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CABAU Adeline CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre GALLOT-LAVALLEE Arnaud LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain MIQUEU Pierre OULIEU Marie-France PARIS Louis ROUX Thierry SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

IGLESIAS Nathalie par OULIEU Marie-France

Membres absents:

Ordre du jour:

- Approbation compte rendu du 19 novembre 2015
- Subvention 2015 aux associations
- Modification délibération création de 2 postes d'agent recenseur
- Plan Communal de Sauvegarde

APPROBATION COMPTE RENDU DU 19 NOVEMBRE 2015 : 15 vote POUR

SUBVENTIONS 2015 RUGBY CLUB CRUXEEN (D 2015 034)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au RCC d'un montant de 4.000 €uros .

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 4.000 €uros au Rubgy Club Cruxéen
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

15 vote POUR

SUBVENTION 2015 STE CROIX PETANQUE (D 2015 035)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Ste Croix Pétanque d'un montant de 500 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 500 €uros à Ste Croix Pétanque.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

SUBVENTION 2015 FOYER RURAL (D 2015 036)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Foyer Rural de Ste Croix d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au Foyer Rural de Ste Croix.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

15 vote POUR

SUBVENTION 2015 LA GAULE CRUXEENNE (D 2015 037)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à la Gaule Cruxéenne (La Pêche) d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir ne pas prendre part au vote.

Mr Sylvain MERTES est membre de cette association et il ne prend pas part au vote Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros à la Gaule Cruxéenne (La Pêche).
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

14 vote POUR

SUBVENTION 2015 ST HUBERT CRUXEEN (D 2015 038)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à St Hubert Cruxéen (La Chasse) un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Arnaud GALLOT-LAVALLE est membre de cette association et ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au St Hubert Cruxéen.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

14 vote POUR

SUBVENTION 2015 SANGLIER ARIEGEOIS (D 2015 039)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention aux Sanglier Ariègeois d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Arnaud GALLOT-LAVALLEE est membre de cette association et ne prend pas part au vote

Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au Sanglier Ariègeois
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

<u>SUBVENTION 2015 ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (</u> <u>D 2015 040)</u>

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Ste Croix Volvestre d'un montant de 590 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Pierre FAUROUX est membre de cette association et ne prend pas part au vote. Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 590 €uros aux Anciens Combattants de Victime de Guerre de Ste Croix Volvestre
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

14 vote POUR

SUBVENTION 2015 AMICALE POMPIERS DE CAZERES (D 2015 041)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de Cazères d'un montant de 180 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 €uros à l'Amicale des Pompiers de Cazères.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

15 vote POUR

SUBVENTION 2015 AMICALE POMPIERS DE ST GIRONS (D 2015 042)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de St Girons d'un montant de 180 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 €uros à l'Amicale des Pompiers de Saint Girons.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

15 vote POUR

SUBVENTION 2015 LOISIRS ET DETENTE EN VOLVESTRE (D 2015 043)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Loisirs et Détente en Volvestre d'un montant de 300 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mme Marie-France OULIEU est membre de cette association et ne prend pas part au vote. Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 €uros à Loisirs et Détente en Volvestre
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

SUBVENTION 2015 TENNIS CLUB CRUXEEN (D 2015 044)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Tennis Club Cruxéen d'un montant de 1.000 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Sylvain MERTES est membre de cette association et il ne prend pas part au vote. Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 1.000 €uros au Tennis Club Cruxéen
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

14 vote POUR

SUBVENTION 2015 ART'CADE (D 2015 045)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Art'Cade d'un montant de 800 €uroset une subvention pour le Ti'stival organisé par Art'Cade de 500 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 800 €uros pour Art'Cade et 500 €uros pour le Ti'Stival
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

15 vote POUR

SUBVENTION 2015 ART ET VIE AU VILLAGE (D 2015 046)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Art et Vie au Village d'un montant de 235 €uros et pour l'organisation de cinébalade de 200 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros à Art et Vie au Village et de 200 € pour cinébalade.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

15 vote POUR

SUBVENTION 2015 MARCHE DE STE CROIX (D 2015 047)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Marché de Ste Croix d'un montant de300 €uros;

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 €uros au Marché de Ste Croix
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015.

SUBVENTION 2015 CULTUR'AUX JEUNES (D 2015 048)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Cultur'aux Jeunes d'un montant de 200 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 200 €uros à Cultur'auxJeunes
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2015

15 vote POUR

CREATION DE 2 POSTES AGENTS RECENSEURS (D 2015 049)

Monsieur le Maire rappelle que, sa séance du 17 novembre 2015, l'asemblée communale a décidé de créer deux postes d'agents recenseurs en CDD du 21 janvier au 20 février 2016. Or les agents recenseurs auront deux formations le 07 janvier et le 19 janvier et la tournée de reconnaissance entre les 2 formations, il a lieu de modifier la délibération en indiquant que le contrat à durée déterminée débutera le 07 janvier 2016 au 20 février 2016.

Pour les journées du 07 janvier et 19 janvier 2016, les agents seront rénumérées 4 heures à 9,61 €uros de l'heure et 1 journée de reconnaissance soit 8 heures à 9,61 €uros de l'heure. Pour la période du 21 janvier au 20 février 2016, les 2 agents recenseurs seront rénumérés sur la base d'une durée hebdomadaire à mi-temps soit 17,50 heures à un coût horaire de 9,61 €uros et un forfait pour les frais de déplacement de 50 €uros par agent recenseur.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale :

accepte la création de deux postes d'agents recenseur en Contrat à Durée Déterminée pour le recensement 2016

autorise Monsieur le Maire à établir et signer un contrat à durée déterminée du 07 janvier au 20 février 2016 :

- 4 heures à 9,61 €/h pour les 07 et 19 janvier 2016,
- 8 heures à 9,61 €/h pour tournée de reconnaissance
- du 21 janvier au 20 février 2016, une durée hebdomadaire de 17h50 à 9,61 €/h.

accepte la participation aux frais de déplacement, soit une somme forfaitaire de 50 €uros par agent recenseur.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (D 2015 050)

Monsieur rappelle à l'assemblée communale que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et notamment son article L.7313 du Code de la Sécurité Intérieure) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Le P.C.S comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés régulièrement.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le Plan Communal de Sauvergarde de la commune de Sainte Croix Volvestre, tel que présenté en séance et annexé
- Précise que, conformément à l'article L.2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entré en vigueur.
- Autorise, Monsieur le Maire, à transmettre une copie du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services compétents.

Vote de crédits supplémentaires (D 2015 051)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
022	Dépenses imprévues		-1490.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée		1000.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		490.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
020	Dépenses imprévues		-2872.00	
2315 - 13	Installat°, matériel et outillage techni		38700.00	
1321 - 12	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux			7293.00
1321 - 13	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux			9659.00
1322 - 11	Subv. non transf. Régions			2618.00
1323 - 12	Subv. non transf. Départements			8258.00
1323 - 13	Subv. non transf. Départements			8000.00
		TOTAL:	35828.00	35828.00
		TOTAL:	35828.00	35828.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.